

Une ligne téléphonique à la rescousse du couple

Le Centre social protestant Berne-Jura va mettre à disposition, dès lundi, une permanence téléphonique pour les couples et les familles. Une première en Suisse romande. Ce service a pour but de soulager les personnes ayant des soucis conjugaux ou familiaux.

STÉPHANE AMORUSO

Les statistiques le prouvent, près d'un mariage sur deux finit en divorce. Le couple est de plus en plus confronté à de multiples exigences – être de bons parents, de bons conjoints – et les attentes envers lui augmentent également. «La difficulté pour un couple est de survivre à ces exigences, explique Pierre Ammann, directeur du Centre social protestant Berne-Jura (CSP). Malheureusement, plus beaucoup n'y parviennent de nos jours et finissent par divorcer.» En outre, un constat étonne Pierre Ammann: «Faire appel à une aide conjugale ne va pas de soi. Mais lorsque je vois que la majorité des couples qui divorcent n'en a pas sollicité, je me dis qu'il y a peut-être mieux à faire.»

C'est pourquoi le CSP a décidé d'étendre son éventail de services afin d'aider un maximum les conjoints dans la tourmente. Dans l'immédiat, une permanence téléphonique va être mise en place, à partir du 6 décembre. Elle sera accessible tous les lundis, de 12h à 14h, au numéro 032 493 63 63. Il s'agit d'une offre novatrice dans le sec-



MEMBRES DU CSP Nicole Bonnet, conseillère conjugale, Pierre Ammann, directeur du CSP Berne-Jura, Ursula Chatelain, conseillère conjugale et Vidya Schaller, apprentie au service de consultation (de g. à dr.), ont présenté hier la nouvelle permanence téléphonique.

(ADRIAN STREUN)

teur de la consultation conjugale. «C'est même une première en Suisse romande», souligne Ursula Chatelain, conseillère conjugale et responsable du service de consultation du CSP.

Pour Nicole Bonnet, également conseillère conjugale au CSP, cette permanence a une grande importance: «Quand une personne souffre, elle se replie sur elle-même et entre dans une phase d'interprétation et d'escalade. Ce qui peut conduire à prendre des décisions que le couple pourrait regretter. La permanence peut casser cet engrenage et permettre aux conjoints

de prendre du recul.» Néanmoins, Ursula Chatelain tient à préciser: «Nous ne sommes pas là pour donner des conseils, mais pour écouter. Nous ne sommes pas des marieuses ou des arbitres.» Pierre Ammann enchaîne: «Ce service n'a pas pour but de dissuader les couples de se séparer ou de divorcer. Mais simplement qu'ils le fassent en étant conscients de ce que cela implique pour eux et leur entourage.»

Toutefois, le CSP est conscient que cette permanence téléphonique ne va pas résoudre tous les problèmes: «Elle ne remplace en aucun cas la consulta-

tion conjugale, note Nicole Bonnet. Il s'agit simplement d'un premier contact sans engagement.»

A noter que le service ne s'adresse pas aux couples qui sont déjà suivis par le CSP. «Cela pourrait briser leur spirale de réflexions», explique Nicole Bonnet.

La permanence sera testée durant une année et un premier bilan sera tiré à ce moment-là. /SAM

Permanence téléphonique du CSP, tous les lundis de 12h à 14h, au 032 493 63 63.